CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 11 juillet 2022, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre et Hugo Guénette.

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présents, le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier et la directrice générale adjointe et greffière adjointe, madame Julie Thérien.

Des contribuables et des journalistes sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-07-269 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Hugo Guénette propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LÉGISLATION

2022-07-270 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D’adopter l’ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-271 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022

Considérant que conformément à l’article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le procès-verbal suivant soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022 ;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

<u>Note au procès-verbal :</u>

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d’investissement à des fins fiscales au 30 juin 2022.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

2022-07-272 Adoption des comptes municipaux / Juin 2022

Considérant que les comptes municipaux pour le mois de juin sont déposés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d’administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà

payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 1 011 013,00 $.

- Salaires nets : 146 197,53 $
- Liste sélective des chèques : chèques no 26544 à 26589 pour un montant de 147 664,88 $
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1237 à 1282 pour un montant de 360 872,41 $
- Liste des prélèvements : no 2110 à 2171 pour un montant de 356 278,18 $

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-273 Engagement de dépenses / Juillet 2022

Considérant les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de juillet 2022 ;

Considérant que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transports, s'il y a lieu ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

Urbanisme	184,01 $
Loisirs et bibliothèque	2 250,00 $

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2022-07-273.

Que le directeur général et greffier, monsieur Jean Marie-Gauthier, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-274 Autorisation - Inscription au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Considérant que le congrès annuel de la FQM se tiendra du 22 au 24 septembre 2022 inclusivement ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 1 800,00 $ plus les taxes applicables afin de permettre au directeur général et greffier ainsi qu'un conseiller de participer au congrès annuel de la FQM.

Il est de plus résolu que les frais de déplacement et subsistances soient à la charge de la Ville de Gracefield.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-275 Abroger et remplacer la résolution 2014-10-338 – Renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De renouveler l'entente avec la municipalité de Lac Sainte-Marie concernant l'enlèvement des ordures ménagères, des gros objets, la collecte du compost et la collecte sélective des matières recyclable pour les quelques contribuables de leur municipalité pour les adresses suivantes :

29, chemin Cox
63, chemin Cox
80, chemin Cox
56, chemin Lévesque

Il est de plus résolu que l'entente soit renouvelée annuellement automatiquement avec les taux qui seront en vigueur à moins que l'une ou l'autre des municipalités la modifie par une autre résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-276 Appui à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau - Demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – Ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais

Considérant la résolution 2022-R-AG231 adoptée le 21 juin dernier par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ;

Considérant que la Ville de Gracefield désire donner son appui pour ce dossier ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est unanimement résolu d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ce dossier.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay se retire à 19 h 05.

2022-07-277 Modification aux résolutions 2022-04-147 et 2022-05-189 – Prolongation d'emploi

Considérant que les résolutions 2022-04-147 et 2022-05-189 doivent être modifiées ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser de prolonger l'embauche de monsieur Danik Tremblay à titre de préposé à l'urbanisme temporaire jusqu'au 26 août 2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay réintègre son siège à 19 h 06.

2022-07-278 Demande de destruction de documents

Considérant la demande reçue de Madame Denise Rochon, archiviste à la Ville de Gracefield, pour la destruction de document selon le calendrier des délais de conservation ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'accepter la demande de destruction de documents suivants :

- Feuilles de temps 2019 ;
- Activités des loisirs 2018 ;
- Bibliothèque 20108 ;
- Bureau d'accueil touristique 2006 ;
- CNESST – Déclaration – Communiqué 2011 ;
- Emploi d'été 2011-2012.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-279 Clinique Santé Haute-Gatineau – Participation financière 2022

Considérant la pertinence de la Clinique Santé Haute-Gatineau et la volonté du Conseil municipal de la soutenir ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 15 000,00 $ à la Clinique Santé Haute-Gatineau, le tout à titre de participation financière de la Ville de Gracefield, pour l'année 2022. Ce montant représente le dernier versement pour l'année 2022.

Cette dépense est imputée au poste 02-59002-970.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-280 Appui à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau - Demande au gouvernement du Québec – Investissement dans le cadre du Projet pilote en planification collaborative – Filiale forestière en Outaouais et Laurentides

Considérant la résolution 2022-R-AG229 adoptée le 21 juin dernier par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ;

Considérant que la Ville de Gracefield désire donner son appui pour ce dossier ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est unanimement résolu d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ce dossier.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

2022-07-281 Modification à la résolution 2021-03-088 – Signataires autorisés – Demande par les propriétaires du 264 route 105 pour acquérir le lot 5 410 211

Considérant la résolution 2021-03-088 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 mars 2021 ;

Considérant que les signataires autorisés dans ladite résolution ne sont plus à l'emploi de la Ville ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser monsieur le maire, Mathieu Caron ou monsieur le maire suppléant Hugo Guénette et monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer tous les documents relatifs à cette rétrocession, soit l'acte notarié ou tout autre document qui sera jugé nécessaire.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

<u>Note au procès-verbal :</u>

Ajournement de la séance de 19 h 10 à 19 h 11.

2022-07-282 Modification à la résolution 2021-11-408 – Nomination des membres du conseil municipal sur différents comités

Considérant la résolution 2021-11-408 adoptée lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 ;

Considérant que certaines modifications sont nécessaires à ladite résolution ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

De préciser que les comités suivants sont externes et ne sont pas rémunérés à l'exception des comités de logement en santé et de la clinique médicale :

RIAM :	Alain Labelle
OMH :	Madeleine Caron
ROSBL :	Mélanie Lefebvre
Clinique médicale :	Mathieu Caron, Madeleine Caron (substitut Hugo Guénette)
Logement en santé :	Alain Labelle
Corp. 31 milles :	Mathieu Caron et Jean-Philippe Caron
TDSVG :	Daniel-Luc Tremblay

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

<u>Note au procès-verbal :</u>

Monsieur le conseiller Hugo Guénette se retire à 19 h 12.

2022-07-283 Adoption du premier projet de règlement numéro 218-2022 afin de modifier le règlement de zonage numéro 132 de l'ex municipalité de Wright de la Ville de Gracefield pour permettre la classe habitation (h1) unifamiliale isolée dans la zone F-170

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril 2022 ;

Considérant que la présentation du premier projet de règlement a été déposée en date du 6 juin 2022 ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'adopter le premier projet de règlement 218-2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Hugo Guénette réintègre son siège à 19 h 13.

2022-07-284 Octroi de mandat – CARDO Urbanisme

Considérant l'achalandage des demandes de permis dans le service d'urbanisme ;

Considérant que la firme CARDO Urbanisme nous a soumis une offre de services pour aider le département pour une période indéterminée ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'octroyer le mandat à la firme CARDO Urbanisme aux taux horaires suivants :

- Responsable de projet - 100,00 $ (plus les taxes applicables) ;
- Employé assigné – 70,00 $ (plus les taxes applicables) ;
- Dépense de déplacement aller-retour – 150,00 $ (plus les taxes applicables) ;

Que le directeur général et greffier, monsieur Jean Marie-Gauthier, soit autorisé à signer toute entente ou à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-285 Nomination d'une fonctionnaire désignée

Considérant la nécessité d'avoir une fonctionnaire désignée supplémentaire pour la signature des permis ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De nommer madame Julie Thérien, comme personne désignée conformément à l'article 120 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* chargé de l'application du règlement de contrôle intérimaire no. 2009-206 sur le territoire de la Ville de Gracefield.

Que soient conférés à madame Julie Thérien les pouvoirs de visite et d'inspection prévus aux règlements d'urbanisme et de signer les permis et certificats.

Que cette nomination s'ajoute à ses tâches actuelles.

Que la nomination est valide du 11 juillet au 30 septembre 2022 inclusivement.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-286 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour une demande de dérogation mineure – Matricule 5206-70-9460

Considérant que les propriétaires du lot 5 694 023 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau, ont demandé une dérogation mineure relative aux dispositions du règlement de lotissement de l'ancienne municipalité de Northfield, concernant une réduction de la largeur du lot ;

Considérant que les propriétaires ont déposé au comité consultatif d'urbanisme les documents nécessaires pour traiter leur demande de dérogation ;

Considérant qu'une réduction de la largeur du lot de 2,72 mètres est nécessaire, soit d'autoriser une largeur de 57,25 mètres au lieu de 60 mètres de largeur et permettre une superficie de 3 447,8 mètres carrés au lieu de 3 715 mètres carrés, soit une diminution de 268,2 mètres ;

Considérant que cette demande de dérogation mineure, suite à son analyse, ne porte aucunement préjudice au voisinage, ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles, des droits de propriété voisins et que la bonne foi est présumée ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la présente demande selon sa résolution 2022-CCU-019 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la présente demande, selon la résolution 2022-CCU-019.

D'autoriser la dérogation mineure sur le lot 5 694 023 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau relative aux dispositions du règlement de lotissement de l'ancienne municipalité de Northfield, soit pour une réduction de la largeur du lot de 2,72 mètres, soit d'autoriser une largeur de 57,25 mètres au lieu de 60 mètres de largeur et permettre une superficie de 3447.8 mètres carrés, soit une diminution de 268.2 mètres au lieu de 3715 mètres carrés.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-287 Demande d'une succursale de la Société québécoise du cannabis (SQDC)

Considérant le besoin d'avoir une succursale de la SQDC dans La Vallée-de-la-Gatineau ;

Considérant que la Ville de Gracefield désire proposer son territoire afin d'accueillir une succursale ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est unanimement résolu :

De demander aux différents paliers gouvernementaux l'autorisation d'avoir une succursale de la SQDC sur le territoire de la Ville de Gracefield.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

2022-07-288 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour une demande de dérogation mineure – Matricule 3906-53-7381

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du 102, rue Saint-Joseph pour l'agrandissement de leur bâtiment principal (dépanneur) de 2,44 mètres X 6,25 mètres ;

Considérant que cette demande a déjà été déposée lors d'un comité consultatif, le 11 novembre 2020 ;

Considérant que lors de la rencontre du 11 novembre 2020 le comité a demandé aux propriétaires de déposer un certificat de localisation et un plan d'implantation préparés par un arpenteur géomètre pour leur projet ;

Considérant que les documents demandés ont été déposés par les propriétaires ;

Considérant que cette demande de dérogation mineure, suite à son analyse, ne porte aucunement préjudice au voisinage, ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles, des droits de propriété voisins et que la bonne foi est présumée ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield accepte la présente demande aux conditions suivantes :

- Qu'un stationnement soit aménagé sécuritairement sur le côté du bâtiment face à la rue Patrick Parker ;
- Qu'une traverse de piéton soit faite et qu'un stationnement soit aménagé à côté du réservoir de propane ;
- Qu'il n'y ait pas de problématique lors du déneigement de la rue Patrick Parker.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRANSPORTS

2022-07-289 Embauche de monsieur Francis Larcher

Considérant la démission de l'employé 32-0036 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D’entériner l’embauche de monsieur Francis Larcher journalier débutant le mardi 31 mai et de procéder à sa nomination au poste de journalier saisonnier en date du 11 juillet 2022.

Que les conditions d’emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur à l’échelon 1.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-290 Nomination de l’employé 32-0037 au poste d’opérateur du camion de boue septique – Remplacement de congé maladie

Considérant l’offre d’emploi d’opérateur de camion de boue septique publié pour le remplacement d’un congé maladie ;

Considérant qu’une seule candidature a été reçue dans les délais ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De procéder à la nomination de l’employé 32-0037 au poste d’opérateur du camion de boue septique pour un remplacement d’un congé maladie.

Que les conditions d’emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur à l’échelon 1.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-291 Demandes au ministère des Transports du Québec – chemin Point Comfort

Considérant la réception d’une pétition de 80 signatures pour la sécurité sur le chemin de Point Comfort ;

Considérant plusieurs demandes concernant le chemin de Point Comfort auprès du ministère des Transports du Québec ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

De demander un suivi à la direction régionale du ministère des Transports du Québec pour les demandes suivantes :

- Traçage des lignes pour une traverse de piéton en face du Dépanneur des Lacs ;
- Installation d'une balise pour la traverse de piéton ;
- Installation d'une pancarte de vitesse numérique de chaque côté du dépanneur ;
- Émonder le chemin 100 mètres avant et après le dépanneur.

Il est également résolu que tous les travaux énumérés soient effectués aux frais du ministère.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la direction régionale du ministère des Transports du Québec, au bureau du député monsieur Robert Bussière et au Dépanneur des Lacs.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU

2022-07-292 Autorisation de signature – Entente avec la municipalité de Blue Sea

Considérant la réception de la résolution de la municipalité de Blue Sea pour la signature d'une entente concernant les collectes des ordures, du recyclage et du compost ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer une entente avec la municipalité de Blue Sea.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

<u>Note au procès-verbal :</u>

Monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le conseiller Hugo Guénette se retirent à 19 h 22.

Monsieur le conseiller Alain Labelle préside la séance pour ce point.

2022-07-293 Octroi de contrat – Soumission sur invitation – Réfection de la toiture de la caserne #10

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2022-07 pour la réfection de la toiture de la caserne # 10 ;

Considérant que trois entrepreneurs ont reçu l'invitation ;

Considérant qu'une seule soumission fut déposée dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que le contrat soit octroyé à Les Constructions Progénik inc. pour un montant de 39 915,55 $ taxes incluses.

Que le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cet octroi.

Que cette dépense soit imputée au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal

Monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le conseiller Hugo Guénette réintègrent leur siège à 19 h 23.

2022-07-294 Modification à la résolution 2022-03-108 – Frais de déplacement

Considérant la résolution 2022-03-108 pour l'embauche de deux sauveteurs pour la saison 2022 ;

Considérant que des frais de subsistances devraient être accordés à monsieur Stefan Iftemi également ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D’accorder à monsieur Stefan Iftemi des frais de subsistances de 20,00 $ par jour de travail puisque celui-ci demeure à Gatineau également.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-295 Assurances jeux gonflables

Considérant la nécessité d’assurer nos jeux gonflables pour diverses activités des loisirs ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D’autoriser une dépense de 250,00 $ auprès de notre assureur afin de couvrir la prime d’assurance pour nos jeux gonflables.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-296 Contrat avec Alinéa Productions – Festival d’été 2022

Considérant que le Festival d’été aura lieu les 22, 23 et 24 juillet 2022 inclusivement ;

Considérant que le budget permet une dépense de 3 000,00 $ pour de l’animation ambulante pour les familles lors du samedi 23 juillet 2022 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D’autoriser une dépense de 2 850,00 $ plus les taxes applicables à Alinéa productions pour l’animation ambulante.

D’autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer le contrat de location.

Que la dépense soit imputée au poste 02 70110 499.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-297 Augmentation de la petite caisse du service des loisirs – Festival 2022

Considérant que le Festival d'été se tiendra les 22, 23 et 24 juillet 2022 inclusivement;

Considérant que lors des activités ne comprenant qu'une journée la coordonnatrice des loisirs épuise son montant de petite caisse ;

Considérant que le Festival d'été se tient sur 3 jours et que la Caisse populaire est fermée durant ces journées ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser une augmentation de la petite caisse du service des loisirs de 500,00 $. La petite caisse passera donc de 1000,00 $ à 1500,00 $ pour la fin de semaine du Festival d'été.

Le 500,00 $ supplémentaire sera déposé au compte de la Ville de Gracefield le 25 juillet 2022.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-298 Achat de deux bancs - Piramax

Considérant que la ville désire acheter deux bancs pour la bibliothèque avec la subvention du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) ;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée auprès du fournisseur Piramax ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 7 655,64 $ plus les taxes applicables au fournisseur Piramax.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-299 Adoption du budget pour la réservation des artistes - Festival d'été 2023

Considérant que nous sommes à réserver les artistes pour le Festival d'été 2023 ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 37 000,00 $ pour la réservation des artistes qui performeront au Festival d'été 2023.

Que cette dépense soit imputée au budget 2023.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2022-07-300 Lancement d'un processus d'appel d'offres – Lumières terrain de pétanque, stationnement, bâtiment et système de caméra

Considérant qu'un appel d'offres doit être préparé pour l'installation de lumière au terrain de pétanque, dans le stationnement, sur les bâtiments et l'installation d'un système de caméra au parc des Loisirs ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De mandater le directeur général et greffier, monsieur Jean-Marie Gauthier, pour lancer le processus d'appel d'offres sur invitation, pour un contrat d'achat et l'installation de lumière au terrain de pétanque, dans le stationnement, sur les bâtiments et l'installation d'un système de caméra au parc des Loisirs.

Que cette dépense soit imputée au budget 2023.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-07-301 Autorisation de signature – Entente 9-1-1

Considérant l'importance d'avoir une entente pour le service 9-1-1 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier à signer une entente pour le service 9-1-1.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RAPPORT DE COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

René Leblanc, 505 chemin Montfort :
Il remercie le conseil pour la solution concernant les ordures au coin des chemin Lac-Heney et Montfort.
Il aimerait redemander pour le service de niveleuse sur le chemin Montfort (privé).

Monsieur le maire l'avis que nous ne pouvons pas offrir un service gratuit pour les chemins privés et que notre règlementation est à l'étude par nos avocats pour l'entretien des chemins privés.

Gaston Blais, 25 chemin du Grand-Lac-à-l'Ours :
Il demande un suivi pour internet, Bell et Hydro.

Monsieur le maire l'avise qu'il doit commencer par faire des demandes écrites à Bell et Hydro et demander du Conseil d'appuyer ses demandes. Concernant internet, il doit vérifier s'il est ajouté à la carte virtuelle vu que la Ville a fait les envois nécessaires à Adresse Québec.

Christine Ouellette, 14 chemin de la Baie-des-Morts :
Elle demande où exactement sera le sentier pédestre au Lac-Heney.

Monsieur le maire l'avise que le sentier sera entre le chemin du Lac-Désormeaux et le Lac-Mudd. Le sentier sera aménagé cette année et il n'y aura rien du côté du Lac-Heney.

CORRESPONDANCE

<u>Note au procès-verbal :</u>

Les documents relatifs à la correspondance sont déposés aux membres du Conseil.

VARIA

Aucun varia

LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-07-302 Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre et il est résolu :

De lever la présente séance à 19 h 58.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire	Le directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron	Jean-Marie Gauthier

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire